

Prestation unique de 500\$ versée aux aînés de 75 ans et plus



Le gouvernement du Canada a annoncé, dans le budget fédéral 2021, le versement d'un paiement unique imposable de 500 \$, directement aux pensionnés de la Sécurité de la vieillesse âgés de 75 ans ou plus. Ce montant n'aura pas d'incidence sur le calcul du Supplément de revenu garanti.

Service
Canada



En attente de recevoir le versement pour la prestation unique ?

Si vous avez 75 ans ou plus, et recevez déjà la Sécurité de la vieillesse, aucune action n'est requise de votre part.

Les sommes seront versées automatiquement avec le même mode de paiement que les prestations habituelles en août 2021.

Vous avez 75 ans et plus et n'êtes pas prestataire de la Sécurité de la vieillesse, mais souhaitez vous prévaloir du paiement unique ?

Les aînés admissibles, qui n'ont toujours pas rempli leur formulaire de demande à la pension de la Sécurité de la vieillesse, doivent le faire au plus tard le 31 mai 2022. Cela leur permettra de recevoir les prestations auxquelles ils ont droit dans les meilleurs délais.

Au téléphone : 1-800-277-9915

En ligne : Sur la page [La pension de la Sécurité de la vieillesse](#)

Pour de plus amples renseignements, contactez notre centre d'appels au numéro sans frais suivant : **1-800-277-9915**.
Pour une vue d'ensemble de toutes les ressources à la disposition des aînés, consultez **le portail des programmes et services**.

